

DEMANDE D'EXERCICE DU DROIT D'OPTION
(Vu le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié)

À REMPLIR UNIQUEMENT SI CET > 15 JOURS

Nom :

Prénom :

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quoté de travail : Temps complet Autre (à préciser)

Affectation précise :

Adresse du lieu d'affectation :

Détail de la demande : année de référence concernée :

année civile 2025

Opte pour une répartition des jours de congés inscrits sur son CET, comme suit :Solde du CET avant versement
(**A** de l'annexe 2)Solde CET après versement
(**G** de l'annexe 2) :

Nombre de jours dépassant le seuil de 15 jours (H) $H = G - 15 = I + J + K$	Nombre de jours à prendre en compte au titre du RAFP (1) (uniquement pour les agents titulaires)	Nombre de jours à indemniser (J)	Nombre de jours à maintenir sur le CET pour une utilisation sous forme de congés (2) (K) $K \leq A - 10$ (3)

(1) Régime de retraite additionnelle de la fonction publique (décret n°2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique pris en application de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites).

(2) Dans la limite d'une progression maximale de 10 jours par an et de **60 jours** pour le total du compte.(3) Cette formule ne fonctionne que si $A \geq 15$ jours. Si $A \leq 15$ jours, il est possible de maintenir jusqu'à 10 jours au-dessus du seuil de 15 jours ($K \leq 10$ jours).

Date :

Solde du CET après option (**L**) $L = 15 + K$ $L \leq 60$ jours

Signature :

Visa et avis du supérieur hiérarchique :

Décision du versement sur le CET par le service gestionnaire DIPATE : OUI NON

Observations :

Date :

Signature :